

Jacques HANHART  
Chantemerle 26  
1260 NYON

Tél. 022/994.49.50

Mail [prive@hanhart-electricite.ch](mailto:prive@hanhart-electricite.ch)

Nyon, le 04.03.2019

## INTERPELLATION

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A l'heure où la Municipalité revient sur la modification du statut des Services Industriels, il est important de faire un petit tour de la question.

Aujourd'hui la commune de Bussigny désire se séparer de ses S.I. on ne peut que constater que les questions posées par le postulat de feu Christian Pühr n'ont jamais fait l'objet de réponses précises ni même été discutées dans notre conseil.

Le postulant souhaitait connaître la valeur de vente des SIN et faisait des propositions d'utilisation du montant de cette vente.

Or, dans sa réponse de juin 2018, le préavis nous donnait un montant estimatif de vente à l'amiable entre la ville et la nouvelle entité qui appartiendrait à 100% à la ville.

Personne ne connaît le montant des bénéfices réalisables si l'énergie était vendue aux mêmes conditions que dans les réseaux voisins (nous avons le courant électrique le moins cher du canton) ni les économies réalisables si la commune achetait son courant électrique aux SIN mais au prix du marché.

Par conséquent je pose les questions suivantes :

Quel est le prix de vente du réseau ?

Quelle pourrait être l'utilisation de cet argent ?

Quel bénéfice pourrait être réalisé en vendant l'énergie au prix des distributeurs voisins ?

Quelles économies la commune pourrait faire si elle achetait son courant électrique aux SIN mais au prix du marché ?

Jacques HANHART